

Direction Départementale des Territoires SUADT / Pôle Urbanisme 131, Faubourg Bannier 45042 ORLÉANS

Affaire suivie par : Guillaume LEMAIRE

Tél. Montargis: 02 38 28 30 65 Tél. Orléans: 02 38 52 48 07 guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr

recommandé avec AR nº 1A 191968 9028 8

dossier n° PC 045 158 23 A0003

date de dépôt : 28 juillet 2023

demandeur : Société ARCOUR, représentée par Monsieur

BOURON MARC

pour : Le projet photovoltaïque est envisagé sur un terrain d'environ 15 hectares, sur les communes respectives de Treilles-en-Gâtinais et de Gondreville, aux lieux-dits "Le Soy" et "Les Coqueluchons".

La surface clôturée sera de 14,01 ha pour une puissance installée de 13,74 MWc.

SUR LA COMMUNE DE GONDREVILLE, les caractéristiques techniques de la centrale sont :

- Surface projet : 3,31 ha - Nombre de modules : 6264

- Puissance : 3,51 MWc adresse terrain : lieu-dit Le Soy et Les Coqueluchons, à

Gondreville (45490)

PETR Montargois en Gâtinais 3 Rue de Crowborough 45200 MONTARGIS

accueil@gatinaismontargois.com

CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET GROUPEMENTS INTÉRESSÉS

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V) du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif à la demande d'avis pour le dossier relatif à la demande susvisée.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boite mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait, le 20 novembre 2023 L'instructeur,

> emai -LEMAIRE

PRÉFECTURE - DDT du LOIRET

7 JAN. 2024

AVIS RÉPUTÉ FAVORABLE LE :